

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE789

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 4

A l'alinéa 21, substituer aux mots:

" des locaux loués",

les mots:

"du logement loué"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.